

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 7 Question écrite n° 814

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la mise en oeuvre de la déviation de la route nationale 7 à Orange dans le Vaucluse. Cette déviation pourtant promise par le maire d'Orange depuis plusieurs années est toujours attendue par la population. Le début des travaux n'est toujours même pas engagé, alors que la réalisation d'une déviation permettrait d'assurer une meilleure répartition du trafic, en particulier celui des poids lourds et des convois exceptionnels. Cette déviation est recommandée pour des raisons de sécurité mais aussi par le souci d'éviter des embouteillages et autres nuisances dans la ville d'Orange surtout en périodes touristiques. Il devient donc indispensable que les travaux soient mis en oeuvre le plus rapidement possible. Il souhaiterait connaître, d'une part, les raisons pour lesquelles ce projet de déviation n'a toujours pas abouti, et il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'autre part, l'état d'avancement du tracé envisagé et la répartition du financement prévue entre la ville, le département, la région et l'Etat.

Texte de la réponse

La déviation de la route nationale 7 à Orange a pour fonction de délester le centre-ville du trafic de transit et d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des riverains. Après l'annulation de la déclaration d'utilité du projet en décembre 1996, due à une insuffisance de l'étude d'impact en raison des risques d'inondation, et en fonction des observations émises lors de l'enquête publique concernant le tracé de la partie nord du projet, les études ont été reprises. Un soin particulier a ainsi été porté à l'étude hydraulique complémentaire liée à la rivière Aygues. Deux nouvelles variantes ont été proposées, s'ajoutant à la solution initiale elle-même amendée en fonction des observations recueillies. Au stade de la comparaison des variantes, le dossier a été soumis à une nouvelle concertation locale qui s'est conclue par une délibération du conseil municipal d'Orange. Dans la section nord, le choix s'est porté sur la variante permettant le franchissement en un même lieu et par un seul ouvrage de la rivière Aygues et de la voie ferrée. La mise au point du dossier d'avant-projet sommaire modificatif s'est effectuée sur cette base. La procédure d'instruction mixte, qui a pour objet de recueillir les avis officiels des différentes administrations sur le projet, sera engagée au début de l'automne. Ceci laisse envisager un lancement de l'enquête publique au début de l'année 2003 et un démarrage des travaux courant 2004, compte tenu des emprises à acquérir. En ce qui concerne le financement de ces travaux, une première tranche a été inscrite au contrat de plan signé entre l'Etat et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 14,03 millions d'euros, réparti entre l'Etat (27,5 %), la région (27,5 %), le département (22,5 %) et la ville d'Orange (22,5%).

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 814

Page 1 / 2

 $\label{lem:version} \textbf{Version web:} \underline{ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE814}$

Rubrique: Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2002, page 2687 **Réponse publiée le :** 30 septembre 2002, page 3362